



Saint Marc à Frongier

Le mot du Maire

Dans ce numéro :

<i>Services municipaux</i>	2
<i>Gestion des déchets</i>	3
<i>Comptes et budget</i>	4
<i>Plan d'occupation des sols</i>	5
<i>Infos en vrac</i>	5
<i>Animations</i>	5
<i>Travaux en cours</i>	6
<i>Lotissement communal</i>	6
<i>Numérotation des habitations</i>	7
<i>Un peu d'histoire de la commune</i>	7
<i>Au conseil municipal</i>	7
	8

Après une longue traversée hivernale, nous voilà déjà aux portes de l'été.

Cet hiver a été marqué par des chutes de neige plus fréquentes et ce sur une période plus longue que les autres années. Merci à Daniel Brandon, notre employé communal, qui a dégagé nos 30 km de routes communales plus une partie des départementales en étant présent dès une heure du matin afin que les routes soient circulables de bonne heure.

Le gel et la pluie ont contribué à la formation de « nids de poule », surtout dans la traversée du Bourg où pendant plusieurs semaines la circulation a été difficile. Avec l'arrivée du printemps, la communauté de commune a fait effectuer les travaux nécessaires et tout est rentré dans l'ordre.

A propos de travaux, au mois de novembre, la commune a déposé trois dossiers de dotation globale d'équipement pour les sanitaires de Farges, la réparation du préau de l'école et la voirie de Congre. Malheureusement, malgré un avis favorable, nous n'avons obtenu aucune subvention à ce jour. Ces travaux seront malgré tout effectués en 2009 (les travaux du préau sont déjà finis).

Dans l'objectif d'ouvrir l'église du bourg au public, nous instruisons un dossier de demande de subventions pour la conservation et la remise en état des statues ainsi que de leur sécurisation.

Dans le dernier bulletin municipal, je vous informais de l'embauche, à mi-temps, de Jean Luc Juille. Celui-ci n'a pas souhaité renouveler son contrat en mai. Aussi le conseil municipal a profité de la mise en place, par les pouvoirs publics, des contrats d'accompagnement dans l'emploi pour embaucher, pour un contrat de six mois renouvelable trois fois et sur une durée de 24 heures hebdomadaires, Michel Palmy originaire d'Aubusson.

Je vous souhaite un très agréable été et de bonnes vacances.

Georges LECOURT

Ouverture de la mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert aux horaires suivants:

- lundi de 14 h à 18 h
- mercredi de 14 h à 18 h
- vendredi de 8 h à 12 h

☎ 05 55 66 18 87

✉ mairie.st.marc.a.frongier@orange.fr

🌐 <http://saint-marc-a-frongier.com>



Location de la salle polyvalente

La salle polyvalente peut être louée à des associations ou à titre privé. Pour les associations de la commune la location est gratuite.

Pour les personnes extérieures à la commune aucune réservation ferme ne sera prise plus de six mois avant la date prévue de la mani-

festation, il n'est pas imposé de délai pour les habitants de la commune.

En dehors de ce délai la location se fera en fonction de la disponibilité de la salle.

Les tarifs sont inchangés par rapport à 2008.

Tarifs de location

Date d'utilisation	Du 1 ^{er} Mai eu 30 septembre		Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	
	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur
1/2 journée pour réunion ou activités	41,16 €	41,16 €	56,40 €	56,40 €
Journée avec Repas	94,52 €	125,01 €	109,76 €	140,25 €
Utilisation de la cuisine	21,34 €	30,49 €	21,34 €	30,49 €
Forfait couvert par personne	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €



Tennis de Farges



Le tennis de Farges est ouvert à toutes les personnes de la commune ou extérieures à la commune munies d'une carte d'abonnement.

Les cartes d'abonnement annuelles valables du 1^{er} janvier au 31 décembre sont en vente auprès de la mairie.

Chaque carte de membre donne droit à l'invitation d'un partenaire.

La zone de loisirs est en cours d'aménagement, cet hiver elle a été entièrement débroussaillée afin de la rendre plus agréable, prochainement des sanitaires vont être construits.



Tarifs des cartes d'abonnement

Lieu de résidence	- de 16 ans	16 ans et +
Habitant de la commune	12,00 €	24,00 €
Extérieur à la commune	20,00 €	40,00 €



Gestion des déchets



La gestion des déchets est l'affaire de tous, votre facture d'ordures ménagères est directement proportionnelle à la quantité de déchets que la communauté de commune doit traiter.

Depuis début mars des sacs jaunes sont mis à votre disposition. Après trois mois de fonctionnement il s'avère que certains sacs contiennent des objets qui ne devraient pas s'y trouver. Dans l'intérêt général nous vous rappelons les règles à observer :

Dans le sac jaune :

- Bouteilles en plastique
- Boîtes de conserve
- CANNETTES de boisson en métal
- Briques de lait, de jus de fruit...
- Petits cartons
- Journaux et magazines



C'est tout !

Nous vous rappelons que les sacs jaunes doivent être déposés à côté des containers au plus tôt la veille du jour de ramassage.

N'oubliez pas d'écraser les bouteilles et les boîtes.

Dans la colonne à verre :

- Bouteilles et pots en verre uniquement et sans bouchon

Dans les containers :

- Barquettes en plastique
- Pots de yaourts, de fromage blanc...
- Barquettes en polystyrène
- Vaisselle jetable en plastique et en carton
- Papier en boule, enveloppes, morceaux de papier
- Films plastique entourant les packs d'eau, de lait...
- Sachets en plastique, paquets de café...
- Papier d'aluminium, bouchons, capsules métalliques
- Emballages contenant des restes de repas

Tout le reste doit être porté à la déchetterie

LE COMPOSTAGE

En cette période de tontes fréquentes nous vous rappelons qu'il existe un moyen simple, économique et naturel d'éliminer vos déchets de jardin, entre autres, le compostage. En aucun cas ces déchets végétaux ne doivent être mis dans les containers, leurs coûts de traitement étant démesurés.



Pourquoi composter ?

- pour limiter l'augmentation des coûts de gestion des déchets.
- pour obtenir gratuitement un amendement organique
- pour préserver la qualité de l'environnement



Que peut-on composter ?

- les déchets de cuisine : épluchures, fruits et légumes abîmés, laitages, croûtes de fromage, coquilles d'œufs, marc de café, filtres, pain.
- les déchets de jardin : fanes de légumes, tontes, petites tailles de haies, plantes.



Comment composter ?

- compostage en tas : une zone de 3 m² est suffisante, elle devra être légèrement ombragée et à l'abri du vent.
- compostage en bac.

Pensez à notre facture d'ordures ménagères, merci.





Comptes de Gestion 2008



Vous trouverez ci-dessous les comptes arrêtés par le receveur municipal, présentés lors de la séance du conseil municipal du 25 mars 2009.

Compte administratif 2008-Commune

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		241 907.44		69 119.57
Opérations de l'exercice	191 165.05	275 467.24	116 699.61	29 504.33
Totaux	191 165.05	517 374.68	116 699.61	98 623.90
Résultats clôture		326 209.63	18 075.71	
Reste à réaliser			32 650.00	
Résultats définitifs		326 209.63	50 725.71	

Compte administratif 2008-Assainissement

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		11 393.11	10964.64	
Opérations de l'exercice	13 592.93	8 008.49	11 611.81	16 888.29
Totaux	13 592.93	19 401.60	22 576.45	16 888.29
Résultats clôture		5 808.67	5 688.16	
Résultats définitifs		5 808.67	5 688.16	

Le premier tableau fait apparaître un excédant cumulé de 275 483.92 € qui a été reporté au budget primitif 2009.



Budget primitif 2009



Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	561 398.00	561 398.00	294 562.00	294 562.00
Assainissement	38 110.00	38 110.00	36 088.00	36 088.00
CCAS	4 831.00	4 831.00		

Attention, les chiffres du budget de la commune ne sont pas des prévisions de dépenses mais des capacités à dépenser. Ils tiennent compte des sommes provenant des exercices précédents qui ne seront bien sûr pas toutes utilisées cette année.

Plan d'Occupation des Sols

Lors de la réunion du conseil municipal du 3 juin 2008, nous avons pris la décision d'abroger le plan d'occupation des sols afin de pouvoir réaliser le lotissement communal et débloquer des terrains constructibles qui manquaient à notre commune. Après une étude menée par un géomètre expert, une enquête publique

n'ayant entraîné aucun commentaire sur cette abrogation et un avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal a décidé en réunion le 12 décembre 2008 d'abroger le plan d'occupation des sols et de revenir au Règlement National d'Urbanisme. Cette décision est applicable depuis début mai 2009.

Infos En Vrac

Jouets de Noël: Si votre enfant a moins de 12 ans et n'est pas scolarisé à SAINT MARC ou BLESSAC, vérifiez auprès de la mairie, ou au 05 55 66 32 56, qu'il est bien inscrit sur la liste des bénéficiaires d'un jouet dans la mesure du possible avant la fin du mois d'octobre.

Assainissement du Bourg: Il est rappelé que le réseau d'assainissement n'est pas une poubelle et qu'il est interdit d'y jeter des déchets solides non bio dégradables, ceux-ci provoquent des colmatages nécessitant des interventions coûteuses. Il vous est aussi demandé de ne pas y verser de produits chimiques et de limiter l'évacuation de produit désinfectants néfastes au bon fonctionnement de la fosse septique.

Bois de sections des villages de la Genette, la Goutelle, Congre, Mergoux et Vitrac. Une réunion a eu lieu en janvier 2009 à la salle polyvalente en présence de membres du conseil municipal, des responsables locaux de l'ONF et des sectionnaires. Aucun résultat concret n'en est ressorti, aussi nous aviserons individuellement chacun des sectionnaires pour leur demander leur propre avis.



Animations



L'association **Saint Marc Sports et Loisirs** a organisé, pour l'instant, deux animations en ce début d'année, à savoir:

- Le repas traditionnel de la Gigue du 8 mars 2009 où une centaine de personnes ont pu déguster des chevreuils offerts par les chasseurs de Saint Marc
 - Un Loto organisé le 18 avril 2009 qui a la encore réuni une centaine de personnes.
- Elle vous propose pour cet été:
- Le samedi 20 juin à 20 H un **méchoui** organisé cette année à la salle polyvalente qui sera précédé d'un concours de pétanque dans l'après midi.
 - Le samedi 8 août à partir de 7 H à Farges, un **vide grenier** avec vente de produit régionaux et d'objets de métiers d'art qui se clôturera par un barbecue géant à partir de 20 H.

Il est également prévu pour le samedi 24 Octobre un repas suivi d'un Karaoke à la salle polyvalente.

Nous tenons à remercier Jean Louis Morin et son équipe de bénévoles pour le travail qu'ils fournissent, et nous vous invitons à participer nombreux à ces animations.

Le 18 Juillet, dans le cadre d'une fête privée à la salle polyvalente, un feu d'artifice sera tiré, les habitants de la commune y sont invités à la tombée de la nuit.



Travaux en cours et en prévision



Toilettes de Farges: L'instruction du dossier de permis de construire a pu enfin être lancée depuis l'abrogation du plan d'occupation des sols, après avis favorable de la commission d'accessibilité, la construction devrait commencer sous peu suivant la disponibilité des artisans.

Mur de soutènement: Un mur de soutènement situé derrière l'église s'est écroulé, les travaux de reconstruction sont effectués

Préau de l'école: Des travaux de confortement du préau de l'école ont été effectués au cours du mois de mai, nous attendons l'instruction d'une demande de subventions pour commencer les travaux.

Nettoyage du terrain de loisirs de Farges: Durant cet hiver, les employés communaux ont procédé au débroussaillage du sous bois situé autour du terrain de tennis de Farges.

Chemins ruraux: Des chemins ruraux vont être re-profilés et empierrés entre La Genette et Farges, ainsi que sur les secteurs de Chameyroux, et du Bichaud, les travaux sont commandés.

Voierie communale: Réfection du revêtement de la route menant de Congre au RD 32.

Extension du réseau d'assainissement: Le réseau d'assainissement du Bourg doit être prolongé pour desservir le lotissement, les travaux devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année, une étude a été réalisée.

Lotissement communal: Les travaux de viabilisation des parcelles du lotissement communal devraient commencer avant la fin de l'année.

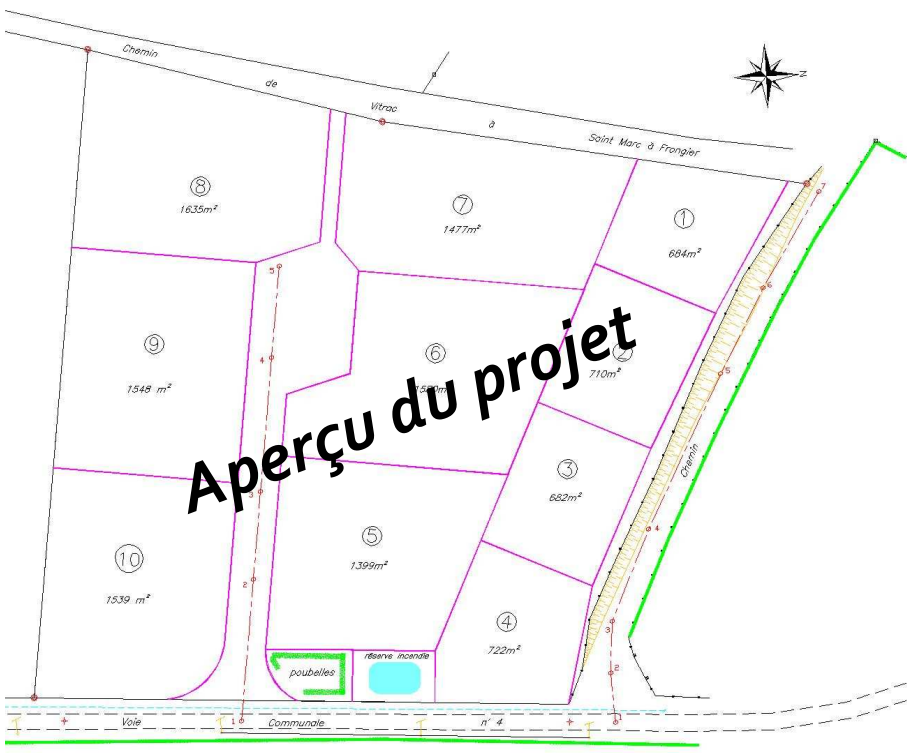
Eglise: Réalisation de grilles à l'intérieur de l'église pour sécuriser la zone de l'autel afin de pouvoir mettre en place les statues et de permettre l'ouverture au public.



Lotissement communal



Comme annoncé dans le précédent bulletin, la commune a fait l'acquisition d'un terrain situé entre le Bourg et Mergoux pour réaliser un lotissement. Dans un premier temps les parcelles 1 à 4 vont être occupées par quatre pavillons de type HLM réalisés par la COPROD, le reste des parcelles étant mis en vente. Les travaux de viabilisation devraient commencer à l'automne, la construction des quatre pavillons devrait suivre.



23

Numérotation des habitations

23

L'opération numérotation des habitations entre dans sa phase finale.

Votre plaque numéro, qui vous sera remise par un de vos conseillers municipaux, devra être apposée de façon visible à proximité de votre boîte aux lettres.

A cette occasion votre nouvelle adresse vous sera communiquée, nous vous conseillons de la transmettre dès à présent à vos correspondants.

Les plaques de rues seront installées progressivement à partir de début juillet par les employés municipaux. Compte tenu de la période des congés annuels et des autres travaux cette opération se déroulera sur plusieurs semaines.

Pour les internautes, des plans faisant apparaître les numéros et les noms de rues dans les différents villages de la commune sont disponibles sur le site de la commune.

Un peu d'histoire de la commune

Année	Population	Année	Population	Année	Population	Année	Population	Année	Population
1793	1 016	1846	981	1881	790	1921	551	1968	394
1800	948	1851	981	1886	826	1926	529	1975	367
1806	870	1856	936	1891	827	1931	532	1982	376
1821	1 029	1861	893	1896	774	1936	552	1990	407
1831	1 045	1866	797	1901	779	1946	514	1999	348
1836	1 036	1872	782	1906	769	1954	468	2006	351
1841	995	1876	785	1911	772	1962	409		

Évolution de la population de Saint Marc à Frongier depuis la Révolution (source: <http://cassini.ehess.fr>)

Saint Marc à Frongier est une commune depuis 1793, elle avait pour nom révolutionnaire **Frongier libre**, elle a fait d'abord partie du canton de Vallière puis depuis 1801 du canton d'Aubusson. Sa population a fortement diminué depuis cette époque.

Au Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2008

Abrogation du POS

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, le conseil municipal approuve l'abrogation du POS et mandate le maire pour continuer la procédure.

Cantine scolaire:

Suite au congé maladie de la cantinière, les repas sont commandés dans un premier temps au CAT d'Aubusson.





Au Conseil Municipal (suite)



Aide aux sorties pédagogiques:

Suite à des demandes d'aide pour des sorties pédagogiques émanant du lycée collège d'Aubusson ainsi que d'une école primaire d'Aubusson concernant des enfants de la commune, il est rappelé la règle appliquée jusque là, à savoir que la commune finance les activités de son école primaire mais pas des écoles primaires extérieures, par contre elle peut financer une partie des sorties pédagogiques du lycée collège concernant les enfants de la commune. Le conseil municipal reconduit cette règle et l'applique pour les demandes formulées.

Séance du 16 janvier 2009

COPROD:

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention avec la COPROD pour la construction de quatre pavillons sur le futur lotissement communal. La commune met à disposition le terrain viabilisé et se porte caution pour les emprunts contractés par la COPROD pour les constructions.

Télé Millevaches:

Le conseil Municipal vote une subvention de 100 € pour le soutien de « Télé Millevaches ». Il est rappelé que les cassettes, et les DVD depuis cette année, sont disponibles en prêt auprès du secrétariat de la mairie.

Cantine scolaire:

Pour pallier l'arrêt maladie de la cantinière et jusqu'à son retour, il est pris comme décision de faire réaliser les entrées et les desserts par Mme Jaudoin, le plat de résistance étant acheté chez un traiteur puis réchauffé sur place. Cette disposition conduit à augmenter la durée du travail de Mme Jaudoin.

Une convention avec le conseil général pour l'autocontrôle sanitaire de la cantine va être signée par le maire.

Réparation des cloches de l'église:

Le devis de l'entreprise Bodet est accepté

Séance du 25 mars 2009

Comptes Administratifs:

Présentation est faite des comptes administratifs de la commune et de l'assainissement **arrêtés** par le receveur municipal, pas d'observation ni de réserve de la part des conseillers.

Taxes et tarifs:

Les taux d'imposition de la commune étant très inférieurs aux taux des communes de taille équivalente, il est décidé d'augmenter de manière progressive le taux concernant la taxe d'habitation et la taxe foncière (bâti).

Le tarif de repas de la cantine scolaire est porté à 2.00 € en accord avec la commune de Blessac.

Les tarifs de location de la salle polyvalente et du tennis restent inchangés.

Budget:

Présentation du budget primitif 2009 est faite au conseil municipal, adopté à l'unanimité.

UFOLEP 23:

Une motion de soutien est signée pour le maintien du poste de délégué départemental.

Restauration des statues de l'église:

Des devis pour la restauration des statues de l'église ont été demandés. Étant donné leur montant, des démarches seront faites pour obtenir des subventions et l'on demandera conseil à des personnes compétentes.

Chemins ruraux:

Des devis ont été demandés pour le reprofilage et l'empierrement de chemins ruraux, acceptés pour un montant de 32 000 €

Cabine téléphonique:

La cabine téléphonique située à côté de l'église ne servant plus depuis quelque temps et étant peu esthétique, une demande d'enlèvement va être déposée. La boîte aux lettres PTT va être déplacée à côté de l'école.